



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Service-Public**

**INFOS PRATIQUES**



**UN NOUVEAU TÉLÉSERVICE POUR TOUS LES ÉLECTEURS**

Mis en ligne le 19 mars 2019

Le ministère de l'intérieur vient de déployer un nouveau téléservice à l'attention de tous les électeurs : la **téléprocédure d'interrogation de la situation électorale (ISE)**.

Ce nouveau service permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

Si au terme de la recherche l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Ce téléservice est disponible sur le site [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)  au lien suivant <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687> 



**RETOUR À LA LISTE**



## Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

 02 40 94 64 16



CONTACTEZ-NOUS

### Horaires :

#### Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

#### Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

#### Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois.